
	Département de l'Isère	République française	Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Reçu en préfecture le 02/07/2024 Publié le 02/07/2024 ID : 038-213801145-20240627-202444D-DE
	N° 2024 - 44	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
27/06/2024	Tarifs du Restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024-2025		

Nombre de conseillers : 15  
 En exercice : 15  
 Présents : 13  
 Votants : 13 + 1 pouvoir

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt sept juin,**

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.  
 Date de la convocation : 20/06/2024.  
 Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 20/06/2024 par messagerie.

**Présents** : COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph (pouvoir de Jean-Claude Aime). CRUYPENNINGCK Bruno. DEYRIEUX Caroline. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. CHORON Vincent (arrivé à 20h45). DUGUA Véronique (arrivée à 20h47). BARREL Natacha (arrivée à 21h05). DULONG Aurélie (arrivera à 21h12).

**Excusés** : AIME Jean-Claude (pouvoir à Joseph Contréras). MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire présente au Conseil municipal le bilan du restaurant scolaire pour l'année 2023 et lui rappelle les tarifs de ce dernier, définis par délibération n° 2023-35 du 29 juin 2023 et qui sont :

Désignation	Montant
Repas enfant	3.50 €
Repas enfant « occasionnel » 3 (maximum)	4.40 €
Repas enfant « extra »	8.70 €
Repas adulte régulier	5.20 €
Repas adulte « exceptionnel »	10.30 €
PAI	1.80 €

Il lui propose d'augmenter ces tarifs à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, compte-tenu de ce bilan 2023.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Fixe** à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 les tarifs des repas du restaurant scolaire de la façon suivante :

Désignation	Montant
Repas enfant	3.60 €
Repas enfant « occasionnel » 3 (maximum)	4.50 €
Repas enfant « extra »	8.80 €
Repas adulte régulier	5.30 €
Repas adulte « exceptionnel »	10.40 €
PAI	1.80 €

**Charge** M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des usagers de ce service et du SGC du Roussillonnais (Isère),

**Autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
 Extrait certifié conforme par le Maire,  
 A Clonas sur Varèze, le 28 juin 2024,

Le Maire,  
 Régis VIALLATTE



La secrétaire,  
 Sylvie LEMAITRE